

# Enervin®

## l'innovation contre le mildiou et le black-rot



A base d'**amétoctradine**, une molécule de référence ayant un mode d'action original et un site d'action spécifique



**Performant**, une action préventive remarquable pour la protection des feuilles et grappes jusqu'à 14 jours



**Sécurisant**, une très forte résistance au lessivage dès le séchage de la bouillie



**Pratique**, un profil favorable pour un retour simplifié dans les vignes pour les travailleurs

Enervin® 2,5 kg/ha

### PRECONISATIONS

- Anti-mildiou et black-rot : **2,5 Kg/ha**
- Appliquer en **préventif**
- Adapter la cadence en fonction de la vitesse de pousse de la végétation et de la pression maladie

Réaliser au **maximum 2 applications** non consécutives par saison

### REGLEMENTATION



- DRE : **6 heures**
- DAR : **35 jours**
- ZNT : **5 mètres**



# FICHE D'IDENTITE

**Enervin®** : marque déposée BASF.

- **Autorisation de Mise en Marché n°** : 2100221.
- **Composition** : 120 g/kg d'amétoctradine + 440 g/kg de métirame.
- **Formulation** : WG.
- **Classement toxicologique** :

**H373** : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Attention

**H400** : très toxique pour les organismes aquatiques.

**H410** : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Limite maximale de résidus** :

**Raisin de cuve et raisin de table, amétoctradine** : 5 mg/kg.

**Raisin de cuve et raisin de table, métirame** : 5 mg/kg.

- **Autres conditions d'emploi** :

Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Ne pas stocker la préparation à une température > 40°C.

Utiliser la préparation en préventif uniquement.

Usages	Doses	Nombre maximum d'applications par saison	Délai d'emploi avant récolte (DAR)	Zone non traitée (ZNT)	Délai de rentrée (DRE)
Vigne : mildiou, black-rot	2,5 kg/ha	2 non consécutives	35 jours	5 mètres	6 heures

**Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie** : pour l'opérateur, porter des gants en nitrile EN374-3, bottes de protection EN 13 823-3, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse catégorie III type PB 3 manches longues à porter par-dessus la combinaison précitée, lunettes de sécurité EN 166 ou écran facial.

## AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

## APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
  - 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
  - 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande Osmofilm®.
- © Marque déposée Sté PANTEK France

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	<b>N° Azur 0 810 02 30 33</b> ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	<b>Phyt'attitude</b> <b>N° Vert 0 800 887 887</b> APPEL GRATUIT DEPUIS UN PORTABLE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	<b>N° Azur 0 810 12 18 85</b> ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>

## PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

Avril 2016 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF France Division Agro (0810.023.033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document - 801VIME0416EST.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).